

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2023 / N°5**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour :13 Abstention : 0
Date de la convocation : 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, MANENT Corinne, LASSAGNE Cécile,

Absents : CARMICHAEL Benoit donne procuration à Hervé ANDEOL
LAMBERT Daniel donne procuration à Christelle ROUZET
VIAL Anne- Claire

Objet : Renouvellement convention de partenariat La Poste Agence Postale Communale

L'agence postale communale est ouverte depuis le 02/05/2006. Depuis des conventions de 9 ans relatives à l'organisation de l'APC sont signées.

Dans le cadre du CPP qui régit le partenariat entre la Poste et l'AMF, de nouvelles conventions ont été négociées pour les APC. Les grands changements sont les suivants :

- Un niveau de service qui répond aux attentes des habitants.
- Une accessibilité horaire minimum de 12H par semaine.
- Une durée de convention plus souple.
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public.
- Une rémunération valorisant l'activité.
- Une formation à distances plus accessibles.
- Une relation de partenariat plus fluide.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** le renouvellement de la convention de partenariat La Poste Agence Communale à compter de 2024,
- **Donne** au Maire le pouvoir de signer une Convention de partenariat avec La Poste.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13/12/2023

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 13/12/2023
Et de la réception en Préfecture le 13/12/2023

Le Maire